



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**AVIS PUBLIC
MODIFICATION DU CALENDRIER 2025 DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Joachim a adopté lors de sa séance tenue le 7 juillet 2025, la résolution numéro 2025-07-106 modifiant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

En vertu de cette résolution la séance ordinaire initialement prévue pour le lundi 6 octobre 2025 est devancée au mercredi 1^{er} octobre 2025, à la même heure et au même endroit. Cette modification est faite conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025. Toute personne intéressée peut consulter le calendrier des séances ordinaires modifié auprès de l'administration municipale ou sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Saint-Joachim, ce 8^e jour du mois de juillet 2025.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 8 juillet 2025 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de juillet 2025.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier